Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_68_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-68 du 16 septembre 2026

Pôle services à la population
Convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers « Gym mémoire » entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT)

Monsieur Pierre MORIN, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau la décision de la conclusion des conventions de partenariats et des conventions d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'action objet du partenariat ;
Vu l'arrêté préfectoral n°261-043 du 19 juin 2026 relatif à la dernière actualisation statutaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu la délibération n°2025-05-11 du 23 mai 2025, aux termes de laquelle le Conseil approuve la Charte Entour'âge notamment l'article 4 dans lequel il est précisé que le dispositif Entour'âge soutient la mise en place et l'organisation d'actions en faveur du lien social sur l'ensemble du territoire ;
Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente décision.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise exerce la compétence « lien social d'intérêt communautaire », dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des personnes de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants familiaux.

Considérant que, dans le cadre du dispositif Entour'âge, la Communauté de communes souhaite développer des actions de prévention et de maintien du lien social à destination des seniors du territoire.

Considérant que l'organisation d'ateliers « Gym Mémoire », composés de 12 sessions d'une heure associant activité physique adaptée et exercices de stimulation cognitive, répond à ces objectifs en favorisant la prévention en santé, le maintien de l'autonomie des participants et la lutte contre l'isolement.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_68_DB-AR

Considérant que ces ateliers seront organisés au Foyer Rural à Saint-Ouen-les-Vignes, les jeudis matin de 9h15 à 10h15, du 17 septembre 2026 au 04 février 2027.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'ASEPT souhaitent mettre en œuvre ce programme d'ateliers sur le territoire communautaire dans le cadre d'une convention de partenariat ne prévoyant aucune participation financière de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers « Gym mémoire » entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et l'ASEPT.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge de la culture et de l'action sociale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *